

Code d'article 204.08**Description** COUVERCLE POUR CODE 204.07**Catalogue** HOS 263**Mise à jour** 27/08/2025 14:55:18**Spécifications du produit**

Unité de mesure CENT
Dimensions Ø 16,3x3,5 CM
Matériel PET
Couleur TRANSPARENT
Poids net d'une unité (g) 12,80
Ligne de produits 'BIONIC'
Code Décision 97/129/CE PET 1
Signage Triman et Info-Tri

**Codes**

Intrastat 39235090
ITF14 18420499204083
EAN13 8420499204086

Colisage

Paquet Unités / paquet 50
Dimensions paquet (cm) 17,00 x 27,00 x 17,00
Poids brut colis (kg) 0,74
Volume paquet (m³) 0,0078030
Code Décision 97/129/CE LDPE 4

Signage Triman et Info-Tri

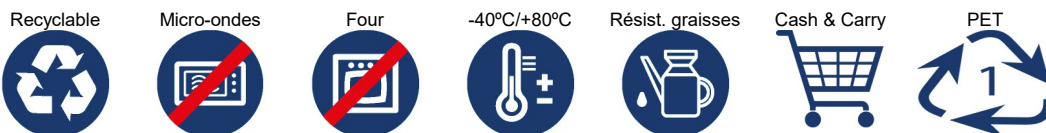


Carton Unités / carton 400
Paquets /carton 8
Dimensions carton (cm) 31,00 x 66,17 x 34,00
Poids brut carton (kg) 5,92
Volume carton (m³) 0,0697397
Code Décision 97/129/CE PAP 20

Signage Triman et Info-Tri



Palette Cartons / couche 3
Cartons / palette 12
Conditionnement (U base x couches) 3 x 4
Poids (kg) 95,04
Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 164,00

Caractéristiques du matériau**Certificats**

Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Pour plus d'informations sur l'utilisation prévue en contact avec des aliments, veuillez demander la Déclaration de Conformité du produit.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).



Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

204.07 BOLS